

CAPD DU 23 MAI 2024

Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp

Temps partiels :

Les temps partiels sur autorisation sont prioritairement accordée aux PE qui :

- Ont un enfant de moins de 8 ans
- Sont âgé.es de plus de 57 ans (55 ans jusqu'à l'année dernière)
- Relèvent d'une situation difficile (professionnelle/médicale)

Temps partiels pour la rentrée 2024 :

- 784 demandes
- Dont : 353 de droit, 392 sur autorisation, 39 temps partiels annualisés

Type de demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes accordées
De droit	353	353
Sur autorisation	392	102
Annualisée	39	6 ou 7

-> 76,33% des demandes ont été accordées en première instance.

Dans les 102 demandes sur autorisations refusées : 14 qui rentraient dans les critères listés ci-dessus, 4 sur des postes de direction, 88 considérés comme hors critère par la DASEN.

Temps partiels annualisés : Sur les 39 demandes de temps partiels annualisés, seules "6-7 demandes" (d'après l'administration qui ne nous a pas fourni de chiffre exact) ont abouti. A se demander si ce droit existe toujours pour les personnels !

42 recours gracieux :

- Dont 33 recours sur autorisation : 21 recours ont été refusés, 12 situations ont été revues pour un avis favorable
- Dont 9 recours pour des demandes de temps partiel annualisés : la décision de refus a été maintenue dans les 9 cas

-> 79.12% des demandes ont été accordées après recours gracieux.

Disponibilité :

Type de demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes accordées
De droit	113	113
Sur autorisation	37	16

Sur les 21 demandes de disponibilité sur autorisation, il y a eu 6 recours gracieux : 5 ont été refusés, 1 est en maintien de décision suite à l'avis du médecin

5 saisines CAPD

Résultat des saisines :

<i>Type de demande</i>	<i>Nombre de saisines</i>	<i>Nombre de saisines accordées</i>
Temps partiel sur autorisation	11	6
Mi-temps annualisés	8	2 (+1 temps partiel hebdomadaire)
Disponibilité	5	2 (dont une qui était de droit, et l'autre en attente de l'avis du médecin de prévention)
Modification quotité TP	2	2

Mme la DASEN a à maintes reprises justifié les refus par nécessité de service. De plus, elle a refusé des saisines pour incohérence de motifs entre plusieurs demandes d'un.e même collègue ou encore car il n'y aurait pas eu "d'éléments nouveaux" dans les saisines.

Questions diverses de la FSU-SNUipp 34

1/ Temps partiel et Disponibilité année scolaire 2024-25 :

Combien de demandes de temps partiel de droit ont été formulées ?

Combien de demandes de temps partiel sur autorisation ont été formulées ?

Combien de demandes de temps partiel sur autorisation ont été acceptées ?

Quels sont les critères qui ont été retenus pour une acceptation de temps partiel sur autorisation ?

Combien de refus de demande de temps partiel sur autorisation ont été octroyés ?

(réponses ci-dessus)

Combien de demandes de temps partiel en lien avec une demande de retraite progressive ont été formulées ? **20 demandes.**

Est-ce que toutes les demandes ont été accordées ? **Oui.**

Si non quels critères sont privilégiés ?

2/ Mouvement inter-départemental et INEAT-EXEAT

Est-il possible de faire une demande d'INEAT-EXEAT au-delà des dates du calendrier établi nationalement ? **Non.**

Si oui, quels sont les motifs retenus ?

3/ Mouvement intra-départemental 2024

Combien de participantes obligatoires ?

Combien de participations facultatives ?

Combien de personnels ont subi une mesure de carte scolaire ?

Combien y a-t-il eu de demandes de bonification de 800 points au titre du handicap ?

Combien de personnels l'ont obtenue ?

Ces données seront communiquées lors du bilan LDGA mobilité

Dans la mesure où les dispositifs dédoublés ne sont pas des postes à exigence particulière, sont-ils désormais compatibles avec les temps partiels de droit ?

Oui

4/ PES et étudiant-es alternant-es :

Y a-t-il eu de nouvelles démissions depuis la dernière CAPD du 28 mars ?

Non.

A la rentrée 202 : Combien de PES seront à temps plein ? Combien seront à mi-temps ?

Trop tôt pour répondre

Quel sera le nombre d'étudiant-es alternant-es ?

90

Quelles sont les dates des réunions d'affectation des PES ?

Ce sera normalement le 1^{er} juillet. Nous ne savons pas encore le lieu.

Les convocations seront différentes pour ceux avec master meef et ceux qui l'ont pas.

5/ PACTE et missions annexes :

Combien de stages de remise à niveau ont été organisés sur l'année scolaire 2023-24 ?

Combien d'enseignant-es ont participé à ces stages ?

Les parts de PACTE pour le soutien au collège seront-elles encore possible l'année prochaine ?

- **3 stages de réussite ont été organisé et il y aura nouveau stage en juillet**
- **279 enseignants au stage d'octobre**
- **264 enseignants au stage d'hiver**
- **171 enseignants au stage de printemps**

L'année pro il pourra y avoir du soutien en collège à raison de 2h par classe.

6/ Détachement des PE dans le corps des PC 2024-25 :

Quels types de personnels seront mis en place dans les écoles pour assurer le remplacement des PE qui auront obtenu un détachement dans un collège ?

Les volontaires peuvent-ils annuler leur demande dans le cas où l'établissement proposé ne leur conviendrait pas ?

Cela relève du niveau académique. Attention particulière pour ne pas nommer une personne à 3h de chez elle.

7/ Droit syndical :

Quels sont les motifs de refus d'autorisation d'absence pour les AESH faisant une demande de participation à un stage syndical ?

Cela relève de la CCP-ASH.

Qu'est-ce qui justifie la priorité de remplacement d'un enseignant absent sur un enseignant qui participe à une journée de formation syndicale ?

Mme la DASEN et Mme la Secrétaire Générale ont expliqué que cette priorité était faite car qu'il était possible de reporter une journée de formation syndicale / sa participation à une formation syndicale contrairement à un enseignant malade. Il a été insinué qu'un enseignant malade n'avait pas le choix que de rester chez lui s'il n'était pas remplacé, tandis qu'un enseignant non remplacé normalement en formation syndicale a le choix de prendre sa classe. C'est pour nous une grave attaque au droit syndical et à la possibilité de participer à 12 jours de stages syndicaux par an ! En effet, cela fait peser le non remplacement sur les épaules des collègues, qui par cette règle officieuse font de moins en moins valoir ce droit.

8/ Calendrier :

Pouvez-vous nous communiquer les dates du CSA SD et du CDEN Ajustements Carte scolaire 1er degré ?

CSA 25 juin

CDEN 3 juillet

Questions diverses des autres organisations syndicales

INEA/EXEAT :

24 juin date limite pour accorder/refuser les EXEAT

28 juin date limite pour accorder/refuser INEAT.

Des échanges pourront être étudiés au cas par cas mais dans le respect des priorités légales.

Jury de titularisation PES : 25 juin

Retraite en cours d'année :

Direction : intérim mis en place

Psy EN : poste pourra être couvert par contractuel

72 départs de psy-EN au premier septembre 2024 mais ne peuvent pas transmettre de liste nominative

Modalités d'avancement des directrices et directeurs d'écoles : après le mouvement, vont repérer les dir à inspecter puis mettre en place un échancier pour être sûrs que chaque dir a été évalué. Ont abordé cette problématique en conseil d'IEN.

Campagne de détachement pour le choc des savoirs : comment va-t-on gérer le fait qu'il y ait moins de personnels ? Mme la DASEN répond : "je pense qu'on va recruter des contractuels".

Remplacement : Mme la DASEN indique que 10% des effectifs du département sont dédiés au remplacement

Quelles sont les modalités de formation pour les TR ZIL qui font désormais du remplacement en ASH : sur Magistère il y a eu formation école inclusive (en ligne).

EDAI : Le bilan est en cours. Pas encore de résultat.

176 postes CRPE dans l'Hérault.

Liste aptitude direction d'école :

Recours : 13 recours, 1 seul recours accordé